

Une enquête a été réalisée dans le cadre du projet PolROM « *Identifier des méthodes fondées sur des preuves pour lutter efficacement contre la discrimination à l'égard des Rom.e.s dans le climat politique en mutation de l'Europe* », financé par la Commission Européenne, Direction Générale de la Justice (2014 – 2020). L'objectif de cette enquête menée dans cinq pays européens (France, Irlande, Roumanie, Slovaquie et Hongrie) était d'identifier les facteurs qui peuvent influencer l'engagement des individus dans des actions collectives destinées à défendre les droits de la minorité Rom.

Les préjugés à l'égard des Rom.e.s ont un niveau plus faible en France que dans les pays d'Europe de l'Est inclus dans l'étude, mais à tout autre égard, les attitudes négatives des Français.e.s envers cette minorité semblent similaires à d'autres pays. A l'exception de la Roumanie, où les Rom.e.s sont perçus comme une menace à l'image du pays et ce sentiment négatif entraîne une attitude de rejet, dans les autres pays comme en France, les éléments les plus importants des attitudes envers les Rom.e.s, des intentions d'aide et de soutien sont l'empathie et la sympathie éprouvées par le reste de la population envers les membres de cette communauté. Au-delà de ces éléments communs des préjugés, il y a aussi des spécificités liées au contexte national. Dans ce rapport, nous présentons uniquement des résultats obtenus avec l'enquête réalisée en France.

Méthode

Nous avons interrogé des échantillons représentatifs dans chaque pays par questionnaire, administré par des organismes de sondage d'opinion habilités. L'échantillon français comportait 975 participant.e.s, 45% hommes, âge moyenne 42 ans. Cinq pourcents des personnes interrogées ont terminé des études primaires, 45% le lycée et 49%, des études universitaires¹.

Les principaux facteurs pris en compte dans le questionnaire étaient :

- les préjugés à l'égard des Rom.e.s, comportant une mesure des stéréotypes flagrants (par exemple, « *Il y a très peu de Rom.e.s corrects ou raisonnables* »), une mesure de la perception des avantages non-mérités (par exemple, « *Les vrais dégâts viennent des associations qui donnent aux Rom.e.s des privilèges non mérités* ») et des différences culturelles perçues (par exemple, « *Le peuple Rom a une tradition artistique riche* »). Un score global de préjugés, incluant ces trois éléments, a été calculé.
- l'acceptabilité des discours politiques à l'égard des Rom.e.s : les personnalités politiques parlent des Rom.e.s de différentes manières. Parfois leurs discours sont ouvertement hostiles (par exemple, « *des déclarations négatives sur les Rom.e.s concernant la criminalité et l'éthique professionnelle* ») ; parfois leurs discours sont paternalistes (par ex, « *des suggestions pour aider les Rom.e.s dans tous les domaines de la vie, car sans aide, ils ne pourraient pas résoudre leurs propres problèmes* »);

¹ Pour des raisons légales, l'appartenance ethnique des participant.e.s n'a pas été renseignée, cf. Conseil constitutionnel, Décision n° 2007-557 DC du 15 novembre 2007 concernant la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, Journal Officiel n°270, 21 novembre 2007.

enfin, certains suggèrent qu'on doit s'opposer à la discrimination des Rom.e.s (par exemple, « *des propositions pour rejoindre les Rom.e.s dans leur lutte contre la discrimination* »).

- la perception des règles de comportement envers les Rom.e.s : est-il bien vu dans la société française de discriminer ces personnes, que font la plupart des Français.e.s lorsqu'ils sont en contact avec elles (normes sociales discriminatoires, par exemple, « *La plupart des Français.e.s ont des attitudes négatives à l'égard des Rom.e.s* ») ;
- l'intention de s'engager dans des actions collectives en faveur des Rom.e.s (par ex, « *Je participerais à une forme d'action pour défendre les droits des Rom.e.s* »).

Pour chacune de ces mesures, les participant.e.s ont exprimé leur degré d'accord sur une échelle de 1 (pas du tout) à 7 (tout à fait d'accord).

Résultats

Tout d'abord, nous avons examiné les statistiques descriptives (pourcentages) des éléments mesurés dans le questionnaire. Comme le montre la Figure 1, la plupart de Français.e.s interrogé.e.s ont un niveau moyen à fort des préjugés à l'égard des Rom.e.s. La perception des normes discriminatoires à l'égard des Rom.e.s (c'est à dire l'acceptabilité en France de la discrimination des Rom.e.s) est élevée chez les Français.e.s, leurs réponses se situant majoritairement dans la moitié supérieure de l'échelle. En ce qui concerne les intentions de s'engager dans des actions collectives pour défendre les droits des Rom.e.s, le niveau d'accord exprimé par les Français.e.s interrogé.e.s est situé au milieu et dans la partie inférieure de l'échelle, ce qui indique une faible propension de s'engager dans ces actions. Enfin, on constate une adhésion moyenne aux discours politiques hostiles envers cette communauté.

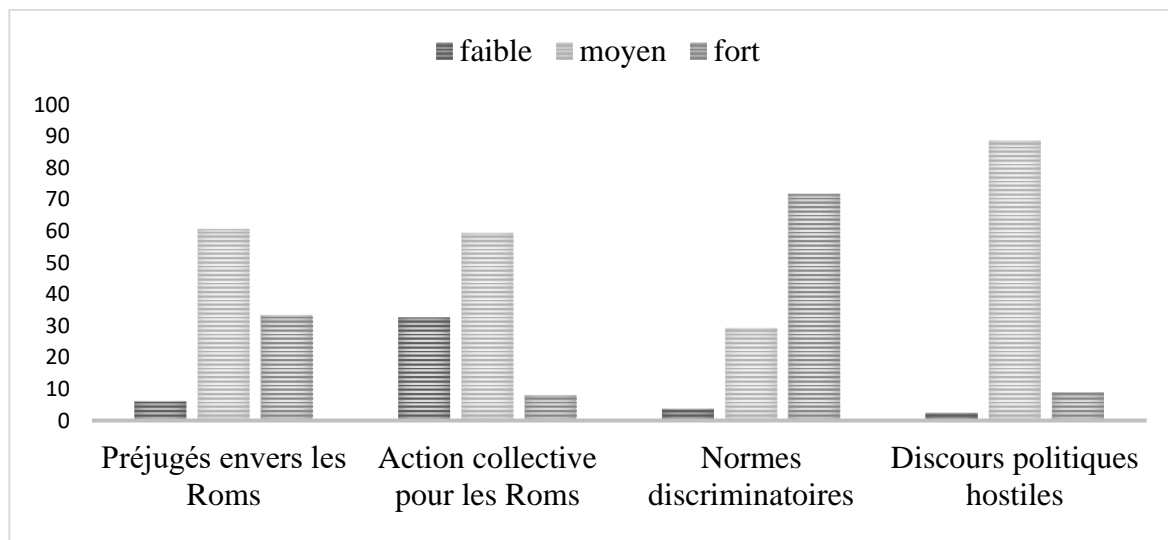


Figure 1. Niveau des préjugés, des intentions à s'engager dans des actions collectives défendant cette minorité, des normes sociales discriminatoires et de l'acceptabilité du discours politique hostile à l'égard des Rom.e.s (échantillon français)

Nous avons ensuite testé un modèle statistique dans lequel, le lien entre les préjugés envers les Rom.e.s et l'intention de s'engager dans des actions collectives en faveur de cette

minorité est expliqué successivement par (1) l'acceptation de chaque type de discours politique à l'égard des Rom.e.s et (2) par la perception des normes discriminatoires².

Les résultats confirment ce modèle : plus les individus ont des préjugés envers les Rom.e.s, moins ils ont l'intention de s'engager dans des actions collective pour défendre leurs droits. Ce lien négatif entre préjugés anti-Roms et action collective s'explique par l'interposition des deux facteurs : l'acceptabilité des discours politiques hostiles tenus par les figures politiques en France et la perception des normes discriminatoires à l'encontre des Rom.e.s. Comme le montre le schéma présenté dans la Figure 2, plus les personnes interrogées ont des préjugés anti-Roms, plus elles adhèrent aux discours politiques hostiles à l'égard des membres de cette minorité. A son tour, l'acceptation des discours politiques dépeignant les Rom.e.s en termes négatifs est liée à la perception des normes sociales concernant les attitudes et les comportements à l'égard des Rom.e.s. En d'autres termes, plus les individus acceptent des discours hostiles, plus ils pensent que la majorité de Français.e.s expriment des préjugés envers les Rom.e.s et discriminent ce groupe minoritaire. Finalement, la perception de ces normes discriminatoires est liée négativement à l'intention des individus à s'engager dans les actions collectives menées pour défendre les droits des Rom.e.s. La même analyse effectuée en remplaçant le facteur « discours politique hostile » par le discours paternaliste ou le discours en faveur des actions pour les Rom.e.s ne montre pas de résultats significatifs.

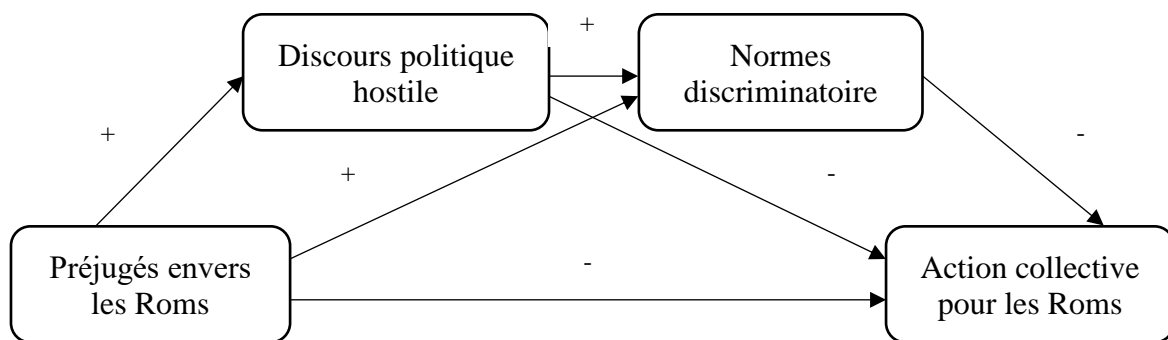


Figure 2. Effet des préjugés sur l'intention de s'engager dans des actions collectives pro-Rom.e.s, expliqué successivement par les discours politiques hostiles et les normes

Discussion

L'enquête réalisée en France montre tout d'abord l'effet délétère des préjugés à l'égard des Rom.e.s sur les intentions des citoyens à s'engager dans des actions collectives en leur faveur. On remarque également une perception importante des normes sociales discriminatoires envers ces personnes : les participant.e.s sont d'accord que la plupart des Français.e.s ont des stéréotypes et des sentiments négatifs, et manifestent des comportements de discrimination à l'égard des Rom.e.s, et ces attitudes majoritaires leurs semblent acceptables. Les résultats montrent aussi l'impact des discours politiques hostiles sur la perception des normes sociales discriminatoires. Ces normes étant légitimées par les discours politiques, elles apparaissent comme des éléments moteurs guidant les intentions comportementales : plus les Français.e.s estiment que la discrimination des Rom.e.s est acceptable, plus ils hésitent à s'engager dans des actions collectives en faveur de cette population défavorisée.

² Nous avons utilisé le programme PROCESS, modèle 6, Hayes & Preacher (2014).

Si les discours politiques peuvent façonner les normes sociales, les règles partagées concernant le comportement à l'égard des minorités en France, il semble indispensable de revoir ces discours à l'égard des Rom.e.s. S'il est admis dans la société française de ne pas exprimer ouvertement de jugements négatifs et de ne pas montrer de comportements d'exclusion à l'égard d'autres groupes (en application des normes de non-discrimination qui découragent l'expression ouverte de ces pratiques), il n'en reste pas moins que les attitudes et les comportements négatifs envers les Rom.e.s semblent encore bel et bien « acceptables ». C'est en tout cas ce que les discours politiques hostiles à l'égard des Rom.e.s laissent entendre. Cependant, la discrimination envers les Rom.e.s est tout aussi nocive que la discrimination envers n'importe autre quelle autre personne. Le discours politique devrait défendre l'égalité entre toutes les personnes, indépendamment de leur « ethnie », sexe, etc., et condamner clairement les comportements de discrimination.